



SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 MAI 2023 À 13 H 30

Projet d'ordre du jour

- 1. Bienvenue par monsieur le préfet, constatation du quorum et ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Procès-verbaux**
 - 3.1. Suivi des résolutions du comité administratif
 - 3.2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2023 : adoption (Document 3.2)
- 4. Présentation des organismes et individus**
 - 4.1. Demande de commandite – Rendez-vous des patrouilleurs, août 2023 : positionnement (Document 4.1)
- 5. Administration générale**
 - 5.1. Gestion financière et administrative
 - 5.1.1. Liste des paiements en fonction du règlement décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire (Document 5.1.1)
 - 5.1.2. Frais de représentation
 - 5.1.2.1. Remboursement des dépenses de monsieur Patrick Bousez, préfet, au montant de 75 \$: autorisation (Document 5.1.2.1)
 - 5.1.2.2. Remboursement des dépenses de monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, au montant de 197,39 \$: autorisation (Document 5.1.2.2)
 - 5.1.2.3. Remboursement des dépenses des employés de la MRC : autorisation (Document 5.1.2.3)
 - 5.1.3. Inscription/participation
 - 5.1.3.1. Inscription et participation de messieurs Patrick Bousez, préfet et Guy-Lin Beaudoin, directeur général, au 6e Rendez-vous national du Développement local de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), les 25 et 26 avril 2023 au Centre des congrès de Lévis, au coût estimé à 300 \$ (plus taxes applicables) en plus des frais d'hébergement et de transport : entérinement (Document 5.1.3.1)
 - 5.1.3.2. Inscription et participation de monsieur Pierre Séguin, préfet suppléant, au dîner-conférence de madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, le 15 mai 2023 au Club de Golf Atlantide, au coût de 114,98 \$, taxes incluses : entérinement (Document 5.1.3.2)
 - 5.1.3.3. Inscription à des associations en géomatique pour l'équipe d'Info territoire au coût de 695 \$, avant taxes : autorisation (Document 5.1.3.3)
 - 5.1.3.4. Participation de deux agents de développement en environnement à la formation de l'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles (AOMGMR) du 25 mai 2023 pour un montant maximal de 480 \$, avant taxes : autorisation (Document 5.1.3.4)

- 5.1.3.5. Inscription et participation de monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint à la Certification en leadership et habiletés de direction, offerte conjointement avec l'Université Concordia, en partenariat avec l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), à l'automne 2023 en mode virtuel, pour un coût estimé à 1 995 \$ plus les taxes applicables : autorisation (Document 5.1.3.5)
- 5.1.4. Abonnement annuel au Réseau d'Information Municipale 2023 au montant de 695,60 \$, taxes incluses : autorisation (Document 5.1.4)
- 5.1.5. Achat de huit (8) billets pour le Supergala de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS), le 1er juin 2023, au coût estimé de 2 080 \$, plus les taxes applicables : autorisation (Document 5.1.5)
- 5.2. Greffe et législation
 - 5.2.1. Résolutions concernant la demande au ministère de la Culture et des Communications pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable : dépôt (Document 5.2.1)
 - 5.2.2. Résolutions d'appui concernant la demande de report du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 : dépôt (Document 5.2.2)
 - 5.2.3. Résolutions d'appui concernant l'encadrement de l'utilisation de biosolides : dépôt (Document 5.2.3)
 - 5.2.4. Résolutions d'appui à la MRC d'Antoine-Labelle - Demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant la date du lancement du programme RénoRégion : dépôt (Document 5.2.4)
 - 5.2.5. Résolution de la MRC d'Arthabaska - Fonds régions et ruralité (volet 3) - Demande de prolongation du délai de terminaison du projet « Signature innovation » : dépôt (Document 5.2.5)
 - 5.2.6. Résolution de la MRC de la Haute-Côte-Nord en appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges - Réaction au budget 2023-2024 et attentes spécifiées : dépôt (Document 5.2.6)
 - 5.2.7. Résolution du CA du Parc du canal de Soulanges afin d'intervenir auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin d'obtenir un programme (calendrier et détails) d'entretien et de réfection du canal de Soulanges dans le but de préserver les infrastructures patrimoniales et de coordonner les travaux d'aménagement : dépôt (Document 5.2.7)
 - 5.2.8. Démolition d'un bâtiment patrimonial situé au 1935-1937, chemin Sainte-Angélique à Saint-Lazare : dépôt (Document 5.2.8)
 - 5.2.9. Résolutions d'appui pour modifier le taux d'imposition pour les pompiers volontaires et à temps partiel : dépôt (Document 5.2.9)
 - 5.2.10. Résolution de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu - Uniformisation des interrupteurs sur les véhicules électriques : dépôt (Document 5.2.10)
 - 5.2.11. Résolution de la MRC de l'Assomption en appui à la MRC d'Antoine-Labelle - Aide financière pour le soutien et la mise à jour en matière de cybersécurité : dépôt (Document 5.2.11)
 - 5.2.12. Communiqué de presse de la MRC de Bécancour - Appui et sollicitation suite au drame survenu à Louiseville : dépôt (Document 5.2.12)
- 5.3. Bâtiments
 - 5.3.1. Installation du câblage réseau et connecteurs dans l'aire ouverte du 2^e étage au pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre du réaménagement et de l'ajout de postes de travail, par l'entreprise SCI Connexion Inc. au montant de 1 818,64 \$ plus les taxes applicables : entérinement (Document 5.3.1)

- 5.3.2. Octroi d'un contrat à l'entreprise A.M. VERDURE pour effectuer la tonte de la pelouse au pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la période du 1er mai au 15 octobre 2023 au montant de 2 816,88 \$, taxes incluses : entérinement (Document 5.3.2)

6. Communication

- 6.1. Promotion de la campagne régionale de sensibilisation sur la consommation d'eau potable au montant de 5 000 \$, plus les taxes applicables : autorisation (Document 6.1)

7. Ressources humaines

- 7.1. Abrogation de l'extrait de résolution CA 23-04-12-13 en raison du désistement d'une étudiante pour le poste d'agente de sensibilisation en environnement - période estivale 2023 : autorisation (Document 7.1)

8. Sécurité

- 8.1. Sécurité publique
- 8.2. Sécurité incendie
- 8.3. Sécurité civile

9. Cour municipale

10. Environnement

- 10.1. Cours d'eau
 - 10.1.1. Mandat au trappeur Nicolas Trahan pour le piégeage des castors sur le cours d'eau Interprovincial (Crosby) à Pointe-Fortune sur le lot 4 024 752 au montant maximum de 1 000 \$, taxes non incluses : entérinement (Document 10.1.1)
 - 10.1.2. Obstruction par barrage de castors sur le cours d'eau Trait-Carré Lotbinière sur le lot 5 555 607 à Saint-Lazare, entérinement du mandat au trappeur Gérard Trédemy pour le piégeage des castors au montant maximum de 1 000 \$ sans les taxes applicables et mandat à Gérard Trédemy pour le démantèlement du barrage au montant maximum de 500 \$ sans les taxes applicables : autorisation (Document 10.1.2)
 - 10.1.3. Obstruction par barrages de castors sur le Ruisseau Viviry sur le lot 1 833 535 à Hudson, mandat au trappeur Gérard Trédemy pour le piégeage des castors au montant maximum de 1000 \$: entérinement (Document 10.1.3)
 - 10.1.4. Obstruction par barrages de castors sur le cours d'eau Dix-Arpens sur le lot 2 048 536 à Les Cèdres, mandat au trappeur Marcel McSween pour le piégeage des castors au montant maximum de 1 000 \$: entérinement (Document 10.1.4)
- 10.2. Matières résiduelles
- 10.3. Écocentres

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1. Aménagement, urbanisme et zonage
 - 11.1.1. Avis de conformité
 - 11.1.1.1. Ville-de-Notre-Dame-de-l'Île-Perrot - Règlement numéro 437-62 modifiant le Règlement de zonage 437, Règlement numéro 439-5 modifiant le Règlement de construction 439 et Règlement numéro 585 sur la démolition des immeubles : autorisation (Document 11.1.1.1)

- 11.1.1.2. Ville de Rigaud - Règlement numéro 345-02-2022 amendant le Règlement 345-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et Règlement 398-2023 portant sur la démolition d'immeubles : autorisation (Document 11.1.1.2)
- 11.1.1.3. Ville de Vaudreuil-Dorion - Règlement numéro 1274-36 modifiant le Règlement des permis et certificats numéro 1274, règlements 1275-312 et 1275-314 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 et Résolution numéro 23-04-0377 autorisant un PPCMOI situé aux 260, 264 et 270, rue Valois : autorisation (Document 11.1.1.3)
- 11.1.1.4. Municipalité de Rivière-Beaudette - Résolution numéro PPCMOI-2023-D01 autorisant la réalisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant l'immeuble constitué des lots 6 486 401 et 3 767 461 situés sur la rue Principale : autorisation (Document 11.1.1.4)
- 11.1.1.5. Municipalité de Saint-Zotique - Règlement numéro 528-17 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 528, Règlement 529-30 modifiant le Règlement de zonage numéro 529 et le Règlement 535-11 modifiant le Règlement numéro 535 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale : autorisation (Document 11.1.1.5)
- 11.1.2. CPTAQ (dossier 440752) - Demande d'autorisation effectuée par la Ville de Saint-Lazare pour utilisation à des fins autres que l'agriculture de l'implantation d'une conduite de refoulement du poste de pompage sanitaire Bédard : autorisation (Document 11.1.2)
- 11.2. Mémoire de la Fédération québécoise des municipalités sur le Projet de loi 16 « Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions » : appui (Document 11.2)
- 11.3. Développement harmonieux de l'activité minière : appui et transmission du mémoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (dépôt des documents séance tenante)

12. Développement

- 12.1. Promotion et développement économique
 - 12.1.1. Portrait et diagnostic de la mobilité des marchandises sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal : dépôt (Document 12.1.1)
- 12.2. Développement social
 - 12.2.1. Location et achat de matériel pour la tenue du kiosque lors du Sommet international de l'écocitoyenneté des 8 et 9 juin 2023 au coût estimé à 500 \$ plus taxes : autorisation (Document 12.2.1)

13. Affaires nouvelles

14. Rapport des élus

15. Période de questions allouée aux citoyens

16. Clôture ou ajournement de la séance